

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

# COMITER des Bocages Normands

8 mars 2017 – Hérouville

Synthèse



## **Etaient présents**

### Membres de la COMITER

Paul CHANDELIER, Président

Régis BINET

Isabelle BUREAU

représentant le Conservatoire du Littoral

Thierry CLEREMBAUX

Joseph COSTARD

Serge DESLANDES

Jean-Paul DUCOULOMBIER

Daniel GENISSEL

Christian GRIGY

Jean-Yves HEURTIN

Frédéric LEVEILLE

Didier LHOMME

représentant l'AFB

Aurélie MONNEZ

représentant la DREAL Normandie

Véronique NICOLAS

représentant la DRIEE Ile-de-France

Olivier PAZ

François QUESNEL

représentant la DRAAF Normandie

Arnaud RICHARD

représentant l'AFB

Pierre VOGT

### Invités

Laurent PIEN

Syndicat de la Vire

Stéphanie LEGENDRE

Syndicat de la Vire

### Agence de l'eau

Caroline GUILLAUME

François ROLAND

Sylvain VICTOR

Philippe MONSIMIER

François RENAULT

Fabrice BODREN

Catherine ROLIN

Isabelle LEGRAND

Xavier ANNE

Emmanuel JESTIN

Marie-Dominique MONBRUN

## **Etaient absents excusés**

Pascal AUSSEUR

Jacky BOUVET

Jean Pierre FERET

Nicolas JOYAU

Florence LE MONNYER

Patrick LEPELLEUX

Corinne SAUVEGRAIN

Louis TEYSSIER

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Bilan 2016 de la Direction Territoriale.....</b>	<b>5</b>
<b>Consultation sur le projet de SAGE de la Vire .....</b>	<b>10</b>
<b>Stratégie d’Organisation des Compétences Locales sur l’Eau (SOCLE).....</b>	<b>13</b>
<b>Gestion durable des eaux pluviales.....</b>	<b>17</b>
<b>Brochure « La qualité des rivières des Bocages Normands » .....</b>	<b>19</b>
<b>Point d’information sur la continuité écologique .....</b>	<b>21</b>

# Introduction

**Paul CHANDELIER** remercie l'ensemble des membres de la COMITER et des intervenants pour leur présence à cette séance et souhaite la bienvenue à Laurent PIEN et Stéphanie LEGENDRE, représentants du Syndicat de la Vire.

# Bilan 2016 de la Direction Territoriale

**Caroline GUILLAUME** présente Marie-Dominique MONBRUN, Directrice de la Connaissance et de l'Appui Technique de l'AESN.

Afin que les membres de la COMITER soient en mesure d'exprimer un avis sur le travail de la Direction Territoriale et Maritime des Bocages Normands, il est prévu de consacrer une partie de la matinée au bilan de son activité.

La Direction Territoriale bénéficie de la solidarité de bassin. Elle perçoit un peu plus de 26 millions d'euros de redevances et ses dépenses s'élèvent à 81 millions d'euros environ. Elle regroupe 42 salariés. Trois agents ont quitté l'établissement en 2016. Une personne a été recrutée en contrat à durée déterminée de février à décembre 2016 afin d'assurer l'instruction financière des dossiers. Un autre contrat à durée déterminée vient prolonger ce poste en 2017 (mars à septembre).

L'année 2016 a été marquée par l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique, adoptée à l'unanimité par le comité de bassin du 8 décembre 2016. Elle a été signée le 1<sup>er</sup> février dernier, à l'hôtel de Noirmoutier, en présence de Jean-Louis BIANCO. Les autres faits marquants concernent quatre appels à projets lancés l'année dernière :

- fuites dans les réseaux
- plan d'action réseau
- initiative biodiversité
- Ecophyto 2 « réduisons l'utilisation des produits phytosanitaires »

Le travail de la Direction Territoriale porte notamment sur la connaissance des milieux. Aujourd'hui, 51 % des 367 masses d'eau qui couvrent le territoire sont en bon état. L'ouvrage *Qualité des rivières* a été mis à jour afin de proposer un document didactique. L'implication augmente sur les masses d'eau côtières et de transition.

Concernant la connaissance des pressions, différentes actions ont été menées :

- un nouvel agrément sur le suivi des rejets a été mis en place
- les annexes SRR (Suivi Régulier des Rejets) ont été modifiées en intégrant les substances dangereuses pour l'environnement
- 6 audits sur le suivi des rejets ont été réalisés
- les premiers scénarios SANDRE « réseau » ont été établis et validés

L'engagement des aides a concerné 877 nouvelles conventions, pour un montant total de 81,57 millions d'euros. Le dossier emblématique du SMPGA (2 usines de traitement de l'eau), projet structurant pour ce territoire qui a nécessité 31 ans pour aboutir, a fait l'objet d'une convention, signée en 2016.

1 703 versements d'aides ont été effectués, pour un montant de 77 millions d'euros, et 800 dossiers d'aides ont été clôturés. L'objectif consiste à poursuivre ces clôtures. En effet, le passage à la GBCP oblige encore plus qu'avant à respecter ses engagements en matière de délais sous peine de perdre les crédits.

Les résultats en termes de redevances et primes témoignent de l'excellent travail réalisé par les agents. 99 % d'entre elles ont été calculées, instruites et émises pour l'année d'origine 2015. 26,61 millions d'euros de redevances ont été collectés en 2016, dont 254 000 euros au titre de l'année d'origine 2013, 352 000 euros au titre de l'année d'origine 2014, 15 millions d'euros au titre de l'année d'origine 2015 et 10 millions d'euros au titre de l'année d'origine 2016.

Le taux de télédéclaration varie de 12 à 43 % en fonction des usages. Il doit être amélioré même s'il reste inscrit dans la moyenne enregistrée sur le bassin. L'Agence incite largement tous les acteurs concernés à recourir à la télédéclaration.

L'activité de contrôle externe montre très peu de mauvaises surprises. Pour deux conventions, le solde n'a pas été versé. Concernant les STEP, 17 conventions ont été soldées : elles ont toutes été contrôlées et 100 % des essais ont été validés. Une gestion logistique est mise en œuvre afin de fournir les moyens nécessaires à chacun.

Par ailleurs, la Direction Territoriale participe à de nombreux festivals et une lettre de communication interne est réalisée. Le 22 mars, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, Patricia BLANC sera présente pour le lancement d'une nouvelle application pour smartphones. Son nom est IÂO, qui signifie « eau » en vieux normand.

*La bande-annonce de cette journée est projetée.*

L'ensemble des manifestations organisées par la Direction Territoriale cette année s'inspirera de l'imagerie de cette application. L'Agence développe aussi un nouveau site internet qui devrait être mis en ligne le mois prochain.

L'Agence a lancé un appel à initiatives sur la biodiversité. Il concerne des projets innovants. Le volet littoral intègre le champ de la connaissance. La première vague de dépôt a été clôturée le 15 janvier. Une seconde est attendue pour le 15 mai prochain. Actuellement, huit dossiers concernent le territoire des Bocages Normands axés essentiellement sur le littoral.

**Marie-Dominique MONBRUN** souligne que cet appel à initiatives « biodiversité » correspond à l'élargissement de la compétence des agences de l'eau à la biodiversité. Elle constitue une occasion de se rapprocher des instances régionales qui travaillent sur ce sujet. L'ensemble des projets est soumis à des jurys locaux rassemblant les différents partenaires.

**Caroline GUILLAUME** indique avoir participé à une réunion avec la DREAL afin de préparer la création d'une Agence régionale pour la biodiversité, selon le souhait du Président de la Région. Un important travail est mené en concertation par la Région, montrant une véritable volonté des acteurs d'avancer. Les calendriers restent néanmoins assez contraints.

Un séminaire a été organisé le 3 mars par l'IRD2 sur la biodiversité. Caroline GUILLAUME y a rappelé les cibles, les axes et les dates des sessions de l'appel à projets.

La stratégie d'adaptation au changement climatique a été élaborée durant l'année 2016 et approuvée à l'unanimité par le comité de bassin le 8 décembre dernier. Aujourd'hui, deux

questions restent posées. La première concerne le degré d'ambition pour l'adaptation du territoire particulier des Bocages Normands. La seconde porte sur la mise en œuvre et le suivi de la stratégie localement.

Une plaquette est disponible sur le site internet de l'AESN ainsi qu'une carte postale afin que chacun manifeste son engagement à participer à cette stratégie d'adaptation.

*Le film « le changement climatique en une minute » est projeté.*

L'objectif de la stratégie d'adaptation vise à sensibiliser l'ensemble des réseaux afin de construire un véritable engagement.

Les priorités de l'équipe de direction pour 2017 consistent à :

- poursuivre les actions conjuguées des services et de chacun des agents en vue de l'atteinte du bon état des masses d'eau
- proposer des actions concrètes de simplification de l'instruction des aides tout au long du processus, depuis la mobilisation des acteurs jusqu'à la liquidation du dossier en passant par la phase de contrôle
- participer au projet d'établissement et proposer une adaptation de l'organisation de la Direction Territoriale pour répondre au contexte actuel
- poursuivre le développement de la transversalité au sein de la Direction Territoriale et le partage des pratiques en interne, avec les autres directions territoriales et les services du Siège
- manager les équipes au plus près en veillant à l'impact de la baisse des effectifs, la priorisation des missions et en prenant au mieux en compte les souhaits de chacun

**Joseph COSTARD** remercie Madame GUILLAUME pour cette présentation claire et intéressante. Ce travail sur l'adaptation au changement climatique souligne l'importance de mener une action de communication auprès des responsables des collectivités, de l'Etat et des usagers. Une autre exigence consiste à réaliser un suivi au minimum annuel de l'évolution de la communication et des actions menées. Il est nécessaire de dresser un bilan régulier des actions entreprises afin de se montrer le plus performant possible en matière de sensibilisation. Une diffusion des différents documents a été effectuée auprès de l'ensemble des mairies, mais il semble que toutes les informations ne soient pas parvenues.

**Caroline GUILLAUME** précise que chaque COMITER devra communiquer et répondre aux deux questions précédemment posées. L'envoi aux mairies a été réalisé par le Siège. La Direction Territoriale a aussi transmis l'information aux syndicats de rivière et aux communautés de communes, d'agglomération et urbaines. Il apparaît néanmoins intéressant de diffuser l'information le plus largement et d'inviter le plus d'acteurs possible à s'engager en faveur de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Il est crucial de communiquer car de nombreux acteurs ne se sentent pas concernés par la question.

**Jean-Paul DUCOULOMBIER** estime très important de mener un travail de sensibilisation. Les communautés littorales montrent un déni total vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

**Paul CHANDELIER** souligne la qualité très réaliste et pédagogique de l'exposition du CPIE, organisée dans le cadre du forum sur le changement climatique. Les citoyens

restent peu sensibilisés. Il est nécessaire de s'adresser à tous les élus locaux, ainsi qu'à l'ensemble des publics fréquentant les plans d'eau (pêcheurs, kayakistes...) afin de toucher le plus largement possible le grand public. Le rôle des chargés de communication est primordial dans toutes ces actions de sensibilisation.

**Jean-Paul DUCOULOMBIER** reconnaît que de nombreux élus restent à convaincre, le déni étant une solution confortable. Il est difficile de se projeter sur trente ans.

**Pierre VOGT** estime que ce déni régresse fortement.

**Paul CHANDELIER** souligne que la sensibilisation des élus et des citoyens augmente en cas de catastrophe sur leur territoire. Un travail d'explication reste à mener au quotidien de la part des élus.

**Daniel GENISSEL** estime intéressant de réaliser des comparaisons entre le bilan 2016 de la DTMBN et ceux des années précédentes, ainsi qu'avec ceux d'autres directions territoriales du bassin. L'objectif serait de mieux comprendre pourquoi certaines actions fonctionnent mieux que d'autres. Concernant la biodiversité et le changement climatique, il est souhaitable de réfléchir et d'identifier les actions les plus pragmatiques à entreprendre en fonction des moyens disponibles. Les appels à projets apparaissent parfois comme complexes à certains membres de la profession agricole.

**Caroline GUILLAUME** précise qu'il n'est pas possible de réaliser une comparaison avec les années précédentes car aucun bilan n'a été dressé par le passé. Des comparaisons entre directions territoriales lui semblent peu pertinentes car chacune agit dans le cadre des spécificités de son territoire. Mesurer des avances ou des retards n'aurait que peu d'intérêt car il s'agit en fait d'évaluer les réponses aux attentes des territoires. Le rapport d'activité de l'Agence est susceptible d'inclure une rapide présentation du bilan des différentes directions territoriales, en expliquant les raisons des différences de chacune. Concernant les appels à projets, il est toujours question d'un arbitrage entre simplicité et complexité en fonction des publics. Le meilleur moyen de pallier ces difficultés reste de communiquer.

**Régis BINET** s'interroge sur l'appel à projets portant sur les fuites dans les réseaux. Il demande quelles seront les obligations en termes de réalisation et de calendrier.

**Marie-Dominique MONBRUN** précise que le bilan de cet appel à projets a été présenté au Conseil d'administration la semaine précédente. Les critères d'attribution ont été modifiés afin de le rendre plus incitatif que le précédent. La liste de 90 projets a été validée par le Conseil d'administration. L'instruction suit son cours.

**Régis BINET** demande si une date limite a été fixée en matière de réalisation par rapport au dossier.

**Marie-Dominique MONBRUN** précise qu'aucune date n'est imposée, mais il est néanmoins demandé aux porteurs de projet de faire preuve d'une gestion acceptable.



**Caroline GUILLAUME** précise que ce point a été présenté au Conseil d'administration et à la commission des aides du 23 février. Les seuls dossiers non retenus sur la Direction Territoriale l'ont été pour absence d'un diagnostic du réseau d'eau potable de moins de 10 ans. Ce message devra donc être mieux transmis afin d'éviter ces situations. L'instruction est réalisée comme pour tous les dossiers d'aide, avec une date de réalisation mentionnée en annexe. La durée est en général équivalente pour l'ensemble des projets, soit 24 mois en moyenne. Les prolongations restent envisageables.

**Marie-Dominique MONBRUN** signale que les collectivités s'engagent à inscrire l'amortissement de leurs investissements dans leur comptabilité. Cet appel à projets est susceptible d'être riche d'enseignements et d'alimenter les réflexions afin de construire le 11<sup>e</sup> programme. Toutes les suggestions sont les bienvenues.

**Sylvain VICTOR** précise que sur les 90 dossiers, représentant environ 32 millions d'euros d'aides de l'Agence, 20 dossiers concernent la Direction Territoriale des Bocages Normands. Sur les 28 reçus, 8 sont non éligibles pour cause d'absence de diagnostic de moins de 10 ans.

**Serge DESLANDES** juge très intéressante l'initiative « biodiversité » dans le cadre des compétences des EPCI (urbanisme, trames verte et bleue). Ce volet urbanisme est difficile à traiter par les élus. L'activité agricole doit être intégrée à cette réflexion. L'Initiative biodiversité propose des moyens pour mieux cerner les enjeux. Elle va de pair avec la préoccupation concernant le réchauffement climatique et montre la cohérence des politiques de l'Agence. Serge DESLANDES s'interroge sur les interlocuteurs à contacter à l'AESN afin de suivre ce type de dossiers.

**Caroline GUILLAUME** explique que les dossiers littoraux sont gérés par Manuel SARRAZA. Les autres sont pris en charge par des chargés d'opérations ou des spécialistes de la biodiversité (Isabelle LE GRAND, Thierry LEFEVRE ou François ROLAND). Les moyens restent limités et les agents ne pourront pas assister à toutes les réunions, il conviendra donc de bien identifier les réunions stratégiques.

**Serge DESLANDES** souligne l'importance de disposer de soutiens pour démarrer et éviter des tensions.

**Caroline GUILLAUME** propose d'agir le mieux possible en préparant et en anticipant.

# Consultation sur le projet de SAGE de la Vire

**Caroline GUILLAUME** explique qu'à son arrivée à l'Agence fin 2015, elle a rencontré les élus en précisant que l'aide de l'Agence ne serait maintenue qu'à la condition de finaliser le SAGE. Il est actuellement prêt à être examiné par la C3P et l'avis de la COMITER est attendu.

**Laurent PIEN** indique qu'il est Président de la Commission locale de l'eau et maire de Condé-sur-Vire. **Stéphanie LEGENDRE** est chargée de mission au SAGE de la Vire depuis sa création. Son périmètre a été défini en décembre 2007. Ont suivi l'état des lieux (2009), le diagnostic (2012), les scénarios (2013) et le choix de la stratégie (2016). La rédaction des documents a eu lieu d'avril à septembre 2016 et le projet de SAGE a été arrêté à la fin de l'année.

Le SAGE est porté par le Syndicat de la Vire. La CLE comporte 51 membres, dont 26 élus de la Manche et du Calvados, 15 représentants des services de l'Etat et 10 représentants des associations et des chambres consulaires. Le Bureau est composé de 21 membres. La CLE est organisée en trois groupes de travail thématiques concernant la qualité, les milieux et les usages et les quantités. Un travail est réalisé en inter-SAGE avec le SAGE Douve-Taute sur les enjeux de la baie des Veys. Une réflexion est en cours sur la mise en place de la loi GEMAPI.

Le périmètre du SAGE couvre environ 86 communes nouvelles pour 33 masses d'eau. Un schéma montre l'évolution de la qualité des eaux. Il a été choisi de se focaliser sur six objectifs thématiques :

- améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières
- conforter la ressource en eau sur les aspects quantitatifs
- réduire les risques liés aux inondations et aux submersions marines
- aménager l'espace afin de lutter contre les ruissellements
- améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- améliorer la qualité des milieux estuariens et marins

De plus, un objectif transversal porte sur l'animation, la communication et la gouvernance.

Les six objectifs sont déclinés en 3 règles et 67 dispositions. Nombre d'entre elles concernent l'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la qualité des eaux superficielles. Les avancées réalisées par la CLE font toujours l'objet de discussions entre les différents acteurs, avec des arbitrages entre divers conflits d'usages.

Concernant l'amélioration de la continuité écologique sur l'axe Vire et ses affluences, le taux d'étagement a constitué un point de tension très fort. La Vire moyenne reste relativement ouvragée. Il a été nécessaire de réaliser de nombreux choix afin d'atteindre un objectif final de 30 % de taux d'étagement et une première étape à 41 %. L'objectif est de 21 % sur les gorges de la Vire. La Vire amont ne constitue pas un enjeu d'hydromorphologie car son taux d'étagement est évalué à 11 %.

Les trois règles qui articulent le SAGE sont les suivantes :

- encadrer la réalisation de nouveaux ouvrages dans le lit majeur des cours d'eau
- interdire la destruction des zones humides
- encadrer la création ou l'extension de plans d'eau

Le montant de l'ensemble des travaux est évalué à 57 millions d'euros, dont 34 millions d'euros pour les mesures tendanciennes et 23 millions d'euros pour les mesures volontaristes.

**Paul CHANDELIER** reconnaît les difficultés liées à l'élaboration d'un SAGE, un travail qui demande de se montrer déterminés, mais sans brutalité. La reprise du processus de création en 2013 a été admirablement menée, avec fermeté et ouverture.

**Pierre VOGT** s'interroge sur l'inter-SAGE de la baie des Veys.

**Laurent PIEN** souligne les enjeux de cohabitation entre les conchyliculteurs, les pêcheurs et le monde agricole. La cinquantaine de conchyliculteurs présents sur la baie des Veys est tributaire de la qualité des eaux apportées par la Vire ou la Douve-Taute. Un travail est réalisé afin de faciliter la mise en place de la GEMAPI sur le territoire le plus approprié. La porte d'entrée ne se base pas sur les collectivités mais sur le découpage hydrographique qui doit se montrer cohérent. La structure finale n'est pas encore décidée (EPAGE, EPTB...). Les compétences de la GEMAPI sont actuellement réparties sur différentes structures existantes.

Concernant la baie des Veys, une expérimentation de longue durée est en train de se mettre en place afin d'améliorer la fonctionnalité des portes à flots en assurant la continuité écologique. L'arrivée d'eau douce dans la baie serait susceptible de provoquer des risques de surmortalité pour les coquillages. A l'inverse, les remontées d'eau salée dans les marais risquent d'entraîner des perturbations pour les agriculteurs.

**Paul CHANDELIER** confirme que ce SAGE présente d'importants enjeux de gouvernance. Il est néanmoins nécessaire de mettre en valeur les savoir-faire des acteurs locaux, en s'appuyant sur l'Agence et les services des départements. Le rôle des élus consiste à fédérer les acteurs locaux et s'insérer dans les nouvelles structures sans perdre les connaissances acquises par le passé. Il est souhaitable de s'adapter aux nouvelles organisations territoriales sans perdre l'enseignement des acteurs en place.

**Joseph COSTARD** rappelle que depuis 2007, le Comité régional de la conchyliculture a participé à toutes les réunions. Il remercie les agriculteurs qui ont facilité le dialogue et la concertation sur l'eau douce et la gestion des portes à flots. Des expériences sont en cours afin d'évaluer les problèmes de salinité. L'enjeu de la baie des Veys est important car chaque activité doit trouver les moyens de se poursuivre en respectant les besoins des autres. Le rôle des SAGE consiste bien à réunir l'ensemble des acteurs. La manière de mettre en place l'inter-SAGE pose question. Des idées sont avancées concernant la partie terrestre. Pour le littoral, les limites ne suivent pas les frontières communales ni celles des EPCI. Il est indispensable de mettre en avant la

particularité du littoral dans la SOCLE et de réfléchir à la façon de gérer les différentes compétences.

**Laurent PIEN** souhaite insister sur le dialogue retrouvé entre les agriculteurs et les conchyliculteurs. Ce travail s'est avéré très enrichissant.

**Pierre VOGT** considère essentiel d'aborder la gestion des eaux du littoral avec la même cohérence que celle mise en place au niveau du bassin versant. Il remercie Joseph COSTARD d'appuyer cette démarche.

**Serge DESLANDES** souligne que ce débat a eu lieu en C3P dans le cadre de la préparation du 11<sup>e</sup> programme, qui devra intégrer la réforme territoriale et la GEMAPI. Il est indispensable de trouver le bon niveau de gouvernance. Serge DESLANDES suggère à l'Agence d'accompagner des études sur ce thème afin d'éclairer ces enjeux sur les territoires et éviter les redondances.

**Paul CHANDELIER** estime nécessaire de s'adapter et de trouver les moyens de conclure des accords territoriaux ou professionnels. L'Agence est un partenaire intéressant car elle dispose d'une vision d'ensemble sur le bassin.

**Arnaud RICHARD** remarque que ce type d'action figure explicitement dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.

**Caroline GUILLAUME** propose que la COMITER émette maintenant un avis sur la validation de ce SAGE. Elle note que ce travail long et laborieux a été couronné de succès grâce à l'action d'acteurs qui ont su s'impliquer. Elle souhaite les remercier pour leur capacité à faire converger des intérêts parfois divergents sur des sujets d'intérêt commun. L'avis de la COMITER sera rapporté en C3P.

**Paul CHANDELIER** remercie la COMITER pour son avis.

**Daniel GENISSEL** précise qu'il lui est impossible de s'exprimer sans relais direct et consultation des représentants.

**Laurent PIEN** souligne que les agriculteurs des territoires concernés ont aussi opté pour ce positionnement.

*La COMITER des Bocages Normands émet un avis favorable unanime, moins deux abstentions.*

# Stratégie d'Organisation des Compétences Locales sur l'Eau (SOCLE)

**Véronique NICOLAS** précise intervenir au titre de la Délégation de bassin Seine-Normandie. Elle porte le projet du Préfet coordonnateur de bassin, qui a en charge la mise en place de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales sur l'Eau (SOCLE). Cette dernière est définie par un arrêté du 20 janvier 2016. Sa réalisation est prévue pour fin 2017. Elle fait suite aux réorganisations territoriales introduites par les lois MAPTAM et NOTRe.

La SOCLE comprend deux volets : un état des lieux et des propositions de modalités de coopération entre les collectivités sur les territoires à enjeux. Le travail initié en 2016 a consisté à rassembler des éléments susceptibles d'éclairer l'organisation actuelle des compétences locales de l'eau en s'intéressant à la GEMAPI, à l'eau potable et à l'assainissement.

**Aurélie MONNEZ** souligne que la SOCLE n'a pas vocation à remettre en cause les points actés dans les SDCI et ne revêt pas de caractère prescriptif. Elle s'inscrit dans la continuité des principes définis dans le SDAGE. Les compétences locales de l'eau se répartissent selon quatre axes :

- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) avec quatre missions à mettre en œuvre pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- l'alimentation en eau potable (protection des points de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution)
- l'assainissement collectif (collecte, transport, épuration et élimination des boues)
- l'assainissement non collectif (contrôle)

La prise de compétence de ces trois derniers points par les EPCI à fiscalité propre est attendue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Véronique NICOLAS** estime le calendrier contraint, l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin étant attendu pour fin 2017 après avis formel du comité de bassin à l'automne. Une consultation est prévue entre juillet et septembre, les collectivités disposant de deux mois pour s'exprimer sur le projet de document. Le premier trimestre permettra de consulter les commissions territoriales, en prenant en compte le fait que les diagnostics et l'état des lieux ont déjà été réalisés.

Les EPCI à fiscalité propre constituent l'échelon de base du portage des compétences. Leur nombre a diminué de 40 % à l'échelle nationale et de 50 % pour le bassin Seine-Normandie, avec d'importants contrastes selon les territoires. Les nouvelles mailles concernent les communautés de communes et d'agglomération, ainsi que les métropoles. Les compétences liées à l'eau potable et à l'assainissement vont impacter de nombreuses structures syndicales trop petites pour perdurer sans

se réorganiser. Un investissement relativement important des départements est attendu sur les compétences locales de l'eau.

Aujourd'hui, 25 % du territoire du bassin ne dispose pas d'acteur prenant en charge la compétence GEMAPI. La question de la pertinence de l'échelle hydrographique se pose. Sur le territoire des Bocages Normands, l'articulation avec le littoral accentue les difficultés : choix des échelles et coordination des différents acteurs. Globalement, l'articulation des acteurs est à développer ainsi que les solidarités amont-aval. Les enjeux de connaissance, de gestion coordonnée des actions et de logique d'investissement ne sont pas toujours évidents à porter sur le territoire.

**Aurélié MONNEZ** présente un ensemble de cartes figurant l'état des lieux initial sur le bassin Seine-Normandie. Le littoral du Calvados et du Cotentin, la baie du Mont Saint-Michel et le bassin de l'Orne ont été identifiés comme territoires à enjeux dans le cadre du SDAGE ou des PGRI. Ils sont susceptibles de nécessiter la mise en place d'un EPTB afin d'assurer une cohérence hydrographique, de mettre en œuvre des solidarités à l'échelle territoriale, de favoriser la cohérence fonctionnelle entre les équipements déployés et d'assurer la continuité de l'action.

Une seconde carte montre la superposition entre les limites des EPCI et celles des bassins versants. Les cellules hydro-sédimentaires n'y figurent pas. L'enjeu consiste à analyser la cohérence entre ces trois entités. Un même bassin versant est parfois couvert par différents EPCI.

La troisième carte présente l'état écologique des eaux superficielles et les zones humides. Les états « moyen » et « bon » sont relativement bien représentés. Il apparaît nécessaire d'entretenir la logique amont-aval afin de poursuivre les efforts déjà réalisés. Les territoires à enjeu fort « inondation » et « risque de submersion » sont aussi cartographiés. Certains territoires présentent des risques avec des enjeux particulièrement importants, comme à Caen où la densité de population est forte avec un aléa inondation très présent.

Une autre carte figure les digues et barrages classés au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques mis en parallèle avec les EPCI. La dernière carte montre la superposition entre les programmes d'action pour la prévention des inondations et les périmètres hydrographiques des territoires à risques d'inondation. Dans cette logique de prise en compte du risque d'inondation, les territoires ne sont pas superposables.

La réflexion menée s'intéresse particulièrement à la GEMAPI. Les questions s'articulent autour de la répartition des compétences et leur regroupement à des échelles territoriales cohérentes. Les principes proposés sont de garantir une échelle hydrographique cohérente, de permettre une gestion intégrée du littoral, d'assurer une gestion amont-aval des inondations et de favoriser la mutualisation des moyens afin d'améliorer l'assise financière et de s'appuyer le plus largement possible sur des structures déjà existantes.

**Véronique NICOLAS** souligne que les volets « eau potable » et « assainissement » semblent bien engagés. Le travail s'est axé sur la GEMAPI pour le territoire des Bocages Normands. La question se pose des équipements structurants, de leur gouvernance et de leur gestion. L'objectif des COMITER est de faire remonter leurs

ressentis sur les diagnostics et les états des lieux, et d'exprimer des orientations et des recommandations afin de servir d'appui. La stratégie est mise en œuvre à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Des crispations sont parfois observées au niveau des bassins lorsqu'il est question de structuration. De nombreuses possibilités sont ouvertes à des échelles locales que la loi ne prévoit pas.

**Joseph COSTARD** remarque qu'il est indispensable que les cartes prennent en compte les problématiques du littoral et du milieu marin quand ces derniers sont concernés. Il existe un programme d'action pour le milieu marin qui oblige à atteindre un bon état écologique en 2020.

**Pierre VOGT** signale que la gestion du trait de côté est aussi prise en compte.

**Joseph COSTARD** souligne l'importance d'utiliser des outils de communication appropriés au sein des instances de bassin afin de faire passer des messages pertinents concernant le littoral.

**Véronique NICOLAS** reconnaît qu'un effort est nécessaire afin de clarifier la compréhension des enjeux entre la GEMAPI et le littoral. La terminologie est cependant contrainte par les textes officiels.

**Paul CHANDELIER** rappelle que des actions sont déjà menées, telles que l'analyse des profils des eaux de baignade. Elles permettent d'entreprendre ensuite un travail sur les sources de pollutions situées dans les terres. Une photographie de l'état sanitaire est disponible, précisant les causes de pollutions. Il est indispensable d'utiliser les outils existants. Le PAPI propose une analyse coût-bénéfice dont il convient de s'inspirer afin de dépenser à bon escient.

**Pierre VOGT** appuie le propos de Joseph COSTARD. Il est important de travailler à l'échelle des cellules hydro-sédimentaires et d'introduire explicitement cette notion. Il faudrait aussi mentionner les profils de vulnérabilité. Un autre thème concerne la gestion des eaux pluviales, souvent rejetées directement en mer par les communes du littoral.

**Daniel GENISSEL** se demande si cette stratégie est accompagnée d'un programme de mesures spécifique et s'il ne conviendrait pas de définir des périmètres de gestion sur le modèle des SAGE. Il suggère aussi de s'inspirer des actions réalisées dans les territoires des pays Basques en matière de gestion du littoral. Les élus sont naturellement en charge de ces sujets, mais les agriculteurs sont concernés aussi. Il est donc normal qu'ils soient représentés.

**Sylvain VICTOR** s'interroge sur l'échelle la plus pertinente afin de prendre en compte ces questions : la COMITER, l'unité hydrographique ou chaque EPCI. Il existe 40 EPCI sur le territoire impliquant alors 40 études de gouvernance.

**Pierre VOGT** estime que la décision viendra forcément des EPCI compétents mais elle implique aussi des réflexions à l'échelle des bassins. Aucun modèle unique n'est souhaitable, l'objectif étant de trouver l'échelle favorable au bon fonctionnement. Une ingénierie de détail reste à mener afin de proposer des solutions pertinentes.

**Paul CHANDELIER** considère que cette situation pose le problème de la gouvernance actuelle, dans un cadre global réunissant de nombreuses spécificités concrètes particulières. Les problématiques sont très différentes selon les établissements, les territoires et les frontières administratives.

**Frédéric LEVEILLE** estime que le risque de la GEMAPI découle de l'obligation de compétences et de résultats. La compétence sera récupérée par les intercommunalités sans que ces dernières soient obligées d'agir. Des investissements sont cependant à réaliser à court, moyen et long termes, ne correspondant pas toujours aux calendriers des élus.

**Joseph COSTARD** précise qu'il incombe au Préfet coordonnateur de bassin de prendre un arrêté qui liste les priorités. Il est important qu'il sache s'il doit proposer la mise en place d'EPAGE et d'EPTB. La particularité des Bocages Normands et de Seine-aval reste la présence d'une zone littorale pour laquelle il n'existe pas d'outil de gestion éprouvé.

**Véronique NICOLAS** explique que la SOCLE s'inscrit en continuité du SDAGE. Il est nécessaire d'aller plus loin en fournissant des outils en fonction des contextes, sans s'intéresser aux détails à l'échelle des bassins.

**Caroline GUILLAUME** rappelle que la COMITER doit émettre un avis sur l'état des lieux. Personne ne semble le remettre en cause, à l'exception du volet littoral qui n'est pas assez explicité. Il est aussi demandé que soient introduits les cellules hydro-sédimentaires, les profils de vulnérabilité, les masses d'eau littorales et le PAMM.

Concernant l'échelle, la question de la gouvernance est posée sans d'autre réponse que de s'adapter selon les situations. Il est nécessaire d'approfondir cette question au regard des restructurations induites par les lois MAPTAM et NOTRe. Caroline GUILLAUME propose de prendre le temps de réfléchir et de réunir des avis afin d'adresser un ensemble de recommandations au Préfet.



# Gestion durable des eaux pluviales

**Fabrice BODREN** présente les modalités des aides de l'Agence relatives à la gestion des eaux pluviales en zone urbaine. Le 10<sup>e</sup> programme prévoit quatre rubriques :

- études spécifiques
- dépollution des rejets urbains par temps de pluie
- réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines
- appels à projets

La présentation concerne essentiellement les deuxième et troisième rubriques. Les objectifs visent à :

- réduire les quantités de polluants déversés dans les milieux récepteurs par les zones urbaines
- réduire les volumes ruisselés collectés dans les réseaux d'assainissement

Les conditions de financement visent des pluies générées par des zones bâties. Pour les zones à urbaniser, le financement n'est possible que dans le cadre d'un appel à projets. Il concerne uniquement des événements pluvieux dits « courants » (15 mm maximum).

Les actions ne bénéficiant d'aucune aide sont les suivantes :

- la collecte ou le stockage des eaux pluviales visant la lutte contre les inondations et plus généralement la protection des biens et des personnes
- la mise en séparatif d'un réseau unitaire si celui-ci est conservé pour collecter les eaux usées et que les travaux consistent uniquement à poser un réseau de collecte des eaux pluviales

Toutes les études sont néanmoins éligibles.

Concernant la dépollution des rejets polluants par temps de pluie, les aides concernent la collecte sur le bassin des premiers volumes surversés. Ces actions représentent 99 % des aides. Plus exceptionnellement, il est possible d'aider des traitements de collecteurs d'eaux pluviales en cas de pollution de ces eaux. La demande semble néanmoins inexistante.

S'agissant de la réduction à la source des écoulements par temps de pluie, des aménagements à ciel ouvert sont financés, comme des toitures végétalisées, des noues, des plans d'eau, des revêtements et autres équipements poreux.

Les aides depuis 1998 ont concerné majoritairement des secteurs dont la collecte est unitaire afin de mettre en place des ouvrages capables de collecter et stocker les volumes surversés lors d'événements pluvieux.

**Caroline GUILLAUME** précise qu'il est important d'insister sur les critères d'éligibilité. De nombreux travaux ne sont pas financés. Le dossier comporte une plaquette de communication réalisée par l'Agence : « comment faire de la pluie un atout en ville ».

**Serge DESLANDES** se demande pourquoi, dans le cas d'un réseau non unitaire, la partie eaux usées est financée et non l'eau pluviale.

**Caroline GUILLAUME** précise que ce choix a été effectué dans le cadre du 10<sup>e</sup> programme.

**Joseph COSTARD** se demande si le bassin Loire-Bretagne a fait le même choix.

**Marie-Dominique MONBRUN** explique que l'objectif du 10<sup>e</sup> programme visait la qualité de l'eau et non la gestion quantitative. La seconde raison est simplement financière.

**Joseph COSTARD** estime que le rôle de l'Agence de l'eau ne consiste pas à financer des réseaux d'eaux pluviales.

**Fabrice BODREN** précise que dans une mise en séparatif des réseaux, un seul cas est financé, celui où le réseau existant est conservé pour les eaux pluviales. Le financement concerne alors le réseau neuf pour les eaux usées.

**Sylvain VICTOR** ajoute qu'il est préférable de réserver les tuyaux neufs pour l'assainissement. Un réseau pluvial fuyard reste moins gênant.

**Pierre VOGT** demande si des dispositifs similaires à ceux utilisés en région parisienne pour gérer les premiers flots de pluie seraient aidés.

**Fabrice BODREN** suppose que dans la gestion des ouvrages, il est prévu des systèmes de supervision afin de stocker le premier flot le plus pollué.

**Paul CHANDELIER** souligne l'importance d'éviter l'engorgement des stations d'épuration en cas de fortes pluies. Il est souhaitable de proposer des solutions, comme l'infiltration, évitant que les eaux se retrouvent dans la station.

**Caroline GUILLAUME** rappelle que dans le cadre de la préparation du 11<sup>e</sup> programme, la COMITER est invitée à formuler des propositions.

# Brochure « La qualité des rivières des Bocages Normands »

**François ROLAND** indique qu'il existe quatre raisons d'évaluer la qualité des rivières :

- mieux connaître les rivières afin d'améliorer la compréhension de leur fonctionnement
- suivre l'impact des actions et travaux menés afin d'évaluer leur efficacité
- identifier et caractériser les perturbations du milieu telles que les pollutions, ce qui permet d'agir sur leur origine
- évaluer l'état écologique, comme l'exige la DCE (l'état écologique est l'indicateur européen de la qualité des rivières)

Environ 1 800 prélèvements (eau, sédiments...) sont analysés tous les ans. Les résultats fournissent des états bruts qui sont soumis à l'expertise locale. Ces informations sont mises en ligne sur la plateforme de téléchargement Qualit'eau.

Une brochure détaillée et synthétique a été réalisée. Elle se scinde en trois parties :

- une présentation du contexte du territoire
- une description des méthodes utilisées afin d'évaluer l'état et la synthèse des résultats à l'échelle de la Direction des Bocages Normands
- le contexte et les résultats pour chaque unité hydrographique. Un tableau de synthèse est proposé, figurant les références des masses d'eau ainsi que la qualité par paramètre, permettant d'identifier le (ou les) paramètre(s) déclassant(s)

**Caroline GUILLAUME** rappelle que cette publication a pour objectif de valoriser le travail des agents portant sur la qualité de l'eau mais aussi de communiquer sur cette question. L'ancienne brochure a connu un important succès. Elle fournit des données précises et permet de prendre la mesure de l'état de la qualité des eaux superficielles à l'échelle des Bocages Normands. Il n'existe pas de version électronique du document. Une brochure concernant la qualité des eaux souterraines devrait être mise à jour prochainement. La brochure est disponible en s'adressant à la Direction Territoriale. Sa diffusion prochaine est prévue.

**Daniel GENISSEL** signale que la période de référence n'est pas précisée, sauf au niveau des cartes spécifiques.

**François ROLAND** précise que l'état des lieux correspond au SDAGE 2016-2021, avec des données plus précises. Elles datent de 2011-2013 car leur traitement nécessite du temps.

**Jean-Yves HEURTIN** se demande pourquoi des états globaux sont considérés comme « moyens » alors que la liste ne montre qu'un seul critère pour lequel l'état est considéré comme « moyen ».

**François ROLAND** explique que ce principe de déclassement correspond à celui de la DCE, qui met en avant le critère déclassant. A partir de l'état brut, une phase d'expertise est mise en œuvre afin de vérifier le classement. Il est nécessaire de faire

confiance aux agents qui réalisent ce travail. Cette connaissance est orientée vers l'action. Il est donc important d'examiner de manière précise chaque paramètre afin de proposer des pistes d'amélioration.

# Point d'information sur la continuité écologique

**Caroline GUILLAUME** rappelle que Patricia BLANC a confié à chaque COMITER une thématique spécifique dans le cadre de la préparation du 11<sup>e</sup> programme. Celle attribuée à la COMITER des Bocages Normands concerne la restauration de la continuité écologique. Il est demandé de formuler des propositions au comité de bassin. La COMITER n'est pas limitée à ce thème, mais il lui est demandé de travailler sur le sujet. Caroline GUILLAUME propose de consacrer la totalité de la COMITER du mois de mai à cette question. Une réflexion sera organisée en salle le matin et l'après-midi sera consacré à des visites de sites. Il n'est pas impossible que la séance s'avère insuffisante pour épuiser les sujets. Dans ce cas, une autre COMITER sera programmée avant l'été. Il est important que les membres transmettent à François RENAULT leurs réflexions et questions afin de préparer au mieux la réunion. L'objectif consiste à élaborer un ensemble de propositions concrètes pour le 11<sup>e</sup> programme.

**François RENAULT** précise que la DCE définit la continuité écologique comme suit : *« La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques ».*

*Un film est projeté afin d'expliquer la continuité écologique.*

Les ouvrages présents dans le lit d'un cours d'eau modifient fortement l'écoulement et le régime hydraulique. Ils immobilisent des sédiments à l'amont, perturbent la mobilité des espèces, les accès aux habitats et dégradent la qualité de l'eau.

Le classement des cours d'eau de 2012 oblige les propriétaires d'ouvrages concernés à se mettre en conformité à ce titre dans un délai contraint. Le SDAGE Seine-Normandie et son programme de mesures, le plan de sauvegarde européen pour l'anguille, ainsi que le Grenelle de l'environnement demandent également des mises en conformité.

La continuité est un enjeu particulièrement important sur le territoire des Bocages Normands.

Les ouvrages impliqués sont de nature diverse : portes à flots, barrages, seuils, clapets, digues de plans d'eau, ouvrages de franchissement routiers,...

Les solutions sont les suivantes :

- l'équipement des ouvrages : passes à poissons, rivières de contournement, rampes rustiques
- l'effacement des ouvrages
- la remise en fond de vallée de cours d'eau « perchés »
- le remplacement de buses par des passerelles

Quant à l'accompagnement financier par l'Agence depuis le 9<sup>e</sup> programme, la construction de passes à poissons a été de mieux en mieux aidée. Ces aides régressent légèrement à partir de la révision du 10<sup>e</sup> programme. L'ouverture des vannes d'ouvrages n'est plus aidée depuis le 10<sup>e</sup> programme. Les effacements ont été aidés à 80 % au début du 9<sup>e</sup> programme, atteignant 100 % lors de sa révision. L'acquisition des droits d'eau apparaît dans la révision du 9<sup>e</sup> programme, aidée au même taux que l'effacement.

Il incombe à la COMITER des Bocages Normands de réfléchir aux aides susceptibles d'être accordées aux maîtres d'ouvrage dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme. Les propositions sont attendues pour l'été.

**Caroline GUILLAUME** précise que les propositions de la COMITER seront transmises au plus tard pour début septembre.

**François RENAULT** indique que le bilan des aides pour des opérations de restauration de la continuité, entre 2008 et 2015, fait état de 126 dossiers d'aides de travaux pour 209 ouvrages (38 passes à poissons et 171 effacements). Ces travaux correspondent à 583 kilomètres linéaires de cours d'eau réouverts. Le montant total d'aides s'élève à 16 millions d'euros.

Le sujet reste sensible à l'échelle nationale. Quelques projets ont créé des tensions, même si la majorité des opérations ont été bien acceptées.

La COMITER est mandatée pour réfléchir aux modalités d'aides du 11<sup>e</sup> programme. Des visites seront organisées en mai afin d'illustrer les différents types de travaux de restauration possibles. Les avis sont attendus avant le mois de septembre.

**Paul CHANDELIER** apprécie la modération avec laquelle ce sujet sensible est présenté. Il est important de sortir des postures extrémistes et d'agir avec psychologie et pédagogie. Il est nécessaire d'adapter les solutions aux contextes en restant modérés. Il n'est pas souhaitable de détruire des ouvrages auxquels les habitants sont habitués. Il n'existe pas de solution unique mais des solutions différentes selon chaque situation.

**Marie-Dominique MONBRUN** remercie la COMITER pour sa future contribution au 11<sup>e</sup> programme concernant la continuité écologique. Une évaluation de la politique de l'Agence a été confiée à un bureau d'études. Elle sera présentée à la COMINA le 17 mars. Un représentant de chaque Direction Territoriale et des usagers ont été invités. François RENAULT y participera aussi. Cette relecture conduit à s'interroger sur des pistes d'amélioration en matière d'approche territoriale ou de choix des techniques. La démarche de la COMITER du 10 mai s'inscrit dans la réflexion menée à l'échelle du bassin. Un point important concerne la communication avec les usagers.

**Caroline GUILLAUME** se propose de transmettre l'évaluation une fois celle-ci examinée par la COMINA. Elle suggère que les membres de la COMITER formulent des propositions de visites et posent des questions à François RENAULT. Il est très important que les questions soient posées et les connaissances transmises afin de servir de base aux discussions et contribuer au mieux à cette réflexion sur le 11<sup>e</sup> programme. Le sujet reste sensible.

La prochaine COMITER est prévue le 10 mai. Un Doodle sera mis en place afin de connaître le nombre de personnes qui assisteront aux visites l'après-midi. Chacun est invité à formuler des propositions de visites en se cantonnant à un territoire restreint.

*La séance est levée à 13 heures 15.*

Commission territoriale des Bocages Normands  
8 mars 2017

© AESN 2017

**Prochaine réunion de la COMITER des Bocages Normands**

**Mercredi 10 mai 2017 toute la journée**